Pétition pour le droit à l’information !

Dans un article publié sur Ulysse Tarn le 17 janvier, la direction met en avant les réunions organisées pour informer sur le Nouveau Réseau de Proximité. Elle indique notamment que celles-ci *« ont permis de nombreux échanges avec les participants, notamment sur les règles RH qui seront appliquées lors des restructurations »*. Plus loin, elle ajoute : « *La direction va désormais s’attacher à préparer les opérations prévues au 1er janvier prochain, à commencer par l’information des agents sur les mutations, règles de priorité, prime de restructuration,... dispensée par le service RH lors de la tournée des services qui démarre le 14 janvier.* »

Mais les RH auront beau faire, ils n'ont pas les réponses que nous attendons. En effet, pour pouvoir anticiper, se projeter, il faudrait d'abord savoir ce que deviennent nos missions, comment sont transférés nos emplois.

Prenons un exemple : le SIP de Mazamet ferme au 1er janvier 2021 et doit être absorbé par le SIP de Castres. Dans le même temps, une antenne du SIP de Castres est créée à Lavaur. Comment sont répartis les missions et les emplois ? Quels emplois sont transférés à Lavaur ? Un agent du SIP de Castres peut-il voir son emploi transféré et être dans l'obligation de faire une mutation ? Les agents du SIP de Mazamet sont-ils tous assurés de pouvoir suivre la mission sur Castres ?

Quand saurons-nous ce que deviennent nos missions et nos emplois ?

Que deviennent les agents concernés par les restructurations entre le 1er janvier et le 31 août 2021 ?

Nous ne voulons pas les réponses au mois d'octobre, comme cela a été dit lors des réunions d'information, avec seulement quelques semaines pour y réfléchir. Nous exigeons des réponses dès maintenant ou, au plus tard, avant le mouvement de mutation local pour le 1er septembre 2020.

Nous avons le droit de savoir !

NOM - PRENOM	SERVICE	SIGNATURE